



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N° 55 / 2022
DU 11 AOÛT 2022**

**TERRAINS COMMUNAUTAIRES EN GAZON NATUREL DES GANDONNIÈRES
(EXCEPTÉS LES TERRAINS 3 ET 4) – INTERDICTION D'UTILISATION DU
11 AOÛT 2022 AU 22 AOÛT 2022 INCLUS**

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu l'arrêté n° 27/ 2021 du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice Martinez, directeur général des services,

Vu les conditions météorologiques actuelles et le manque de pluviométrie depuis plusieurs semaines, les terrains non arrosés sont devenus excessivement durs et sont dangereux pour la pratique sportive,

Considérant que les terrains communautaires en gazon naturel des Gandonnières (excepté les terrains 3 et 4 réservés au stade Lavallois professionnel et qui bénéficient d'une dérogation d'arrosage) ne sont pas praticables du 11 août 2022 à partir de 14 heures au 22 août 2022 jusqu'à minuit,

Qu'il convient donc, pour des raisons de sécurité, d'en interdire l'usage pendant la période donnée,

ARRÊTE

Article 1er

À l'exception des terrains 3 et 4, l'utilisation des terrains communautaires en gazon naturel des Gandonnières est interdite du 11 août 2022 à partir de 14 heures au 22 août 2022 inclus, jusqu'à minuit.

Article 2

Les personnes responsables des clubs et arbitres devront se conformer à cette décision.

Article 3

Les intéressés disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif, 6 allée de l'Île Gloriette à NANTES 44041 Cedex, contre le présent arrêté. Le Tribunal Administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4

Le directeur général des services de Laval Agglomération, le directeur départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est transmise au président du District.

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez